

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 8 février 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/02/08-3/08**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210208-lmc100000021700-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/02/2021

Réception Préfet : 09/02/2021

Publication RAAD : 09/02/2021

OBJET : Route départementale (RD) 372 et Autoroute A6 - Réalisation et entretien d'une station multimodale de covoiturage sur le territoire de la Commune de Cély-en-Bière. Convention avec la Région Ile-de-France

Le Département a décidé de procéder à la réalisation d'une station multimodale de covoiturage située au croisement de l'autoroute A6 et la RD 372. La Région Ile-de-France a accepté de subventionner cet aménagement. La convention à intervenir entre la Région Ile-de-France et le Département en définit les modalités.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 1,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Département n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil général n° 3/01 en date du 27 juin 2014 relative à l'approbation du schéma départemental de stations multimodales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/02 en date du 9 juin 2017, approuvant les termes du contrat-cadre entre le Département et la Région Île-de-France relatif à la mise en œuvre du Plan « anti-bouchon » et pour changer la route,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/02 en date du 7 février 2020 approuvant l'avenant n° 1 au contrat-cadre relatif à la mise en œuvre du Plan « anti-bouchon » et pour changer la route susvisée,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 3/01 et 7/01 en date du 17 décembre 2020, relatives au vote du budget départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention dont le projet figure en annexe de la présente délibération, à intervenir avec la Région Île-de-France, relative à la subvention octroyée pour l'aménagement d'une station multimodale de covoiturage par le Département à Cély-en-Bière.

Article 2: d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom du Département.

Article 3 : d'imputer les crédits nécessaires à la réalisation de l'aménagement susvisé sur l'action « Plan de Déplacement Urbain » - Opération « Stations multimodales et de covoiturage (DI 16) ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne